

ARTICULATION SANTÉ – JUSTICE

PRÉ-REQUIS :

Expérience professionnelle auprès des AVS souhaitée (avec des mineurs ou des majeurs).

MODALITÉS DE LA FORMATION :

2 jours.

HORAIRES :

9H - 12H – 13H30 -17H.

LIEU :

Centre Hospitalier de Niort

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

15 personnes. Inscription via criavs-pc@ch-niort.fr

OBJECTIFS :

- Sensibilisation aux enjeux théorico-clinique de l'articulation santé-justice.
- Acquérir ou consolider des compétences à la prise en charge des AVS.

PLAN DE LA FORMATION :

1^{er} jour matin :

- Présentation des participants.
- Travail autour des représentations de cette articulation.
- Lecture d'un texte de Robert BADINTER en petits groupes – échanges en grand groupe.

1^{er} jour après-midi : Le sanitaire et la justice : 2 institutions très différentes.

- Éléments historiques et sociologiques.
- Bref rappel du parcours judiciaire des AVS (chez es majeurs et les mineurs).
- Le soin et le secret professionnel.
- Exposé d'une situation clinique.

2^{ème} jour matin : Pourquoi articuler soin et justice dans nos prises en charge.

- Rappel sur le fonctionnement psychique des AVS (Les mécanismes de défense, le circuit pulsionnel...).
- La notion d'interconenance.
- Illustration par des vignettes cliniques (et présentation d'un dispositif spécifique).

2^{ème} jour après-midi :

- Comment peut-on articuler dans nos prises en charge?
- Présence d'un CPIP, Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
- Echanges autour de situations cliniques amenées par les participants.
- Bilan de la formation.